

LE PROJET D'ÉVOLUTION DE LA STATION DE SAINT-PIERRE-DE-CHARTREUSE - LE PLANOLET ET SUR LE DÉMONTAGE ET LA VENTE DU TÉLÉSIÈGE DE LA COMBE DE L'OURS

14 août 2025

Le démontage du télésiège de la Combe de l'Ours a démarré le lundi 28 juillet 2025. Cela a provoqué la réaction de quelques habitants de St-Pierre-de-Chartreuse et lancé un débat et un questionnement au sein de la population. Différentes informations circulent à ce sujet.

Dans ce contexte, la Communauté de communes Cœur de Chartreuse et les communes de St-Pierre-d'Entremont et St-Pierre-de-Chartreuse souhaitent apporter des réponses aux questions récurrentes posées par certains habitants.

Depuis quand la communauté de communes et les communes travaillent-elles sur le sujet du démantèlement, du démontage ou de la vente des remontées mécaniques ? Quelles ont été les grandes étapes ?

La vente et le démontage du Télésiège de la Combe de l'Ours sont le fruit d'une réflexion collective qui a démarré en 2020 sur la transition de la station de ski de St-Pierre-de-Chartreuse – le Planolet et du modèle touristique souhaité pour notre territoire de Chartreuse.

2020-2021 : la Communauté de communes change de posture vis-à-vis de la station et affiche clairement qu'elle est en difficulté, qu'elle n'a pas les moyens financiers et techniques d'exploiter, en l'état, le domaine skiable mais qu'elle souhaite travailler à son avenir avec les parties prenantes qui seraient prêtes à s'engager. Les échanges démarrent avec les communes de St-Pierre-de-Chartreuse et St-Pierre-d'Entremont ainsi qu'avec les habitants et acteurs socio-professionnels volontaires.

2022-2025 : Dans le cadre de la démarche de concertation « Montagne Autrement 2030 », de nombreux ateliers, réunions publiques et rencontres sont organisés avec ces derniers, notamment avec un ensemble de volontaires constitué en « groupe d'alliés », menant à la définition de deux périmètres d'exploitation plus restreints, à savoir les secteurs du Planolet et des Essarts/La Scia. En parallèle de cela, des réflexions sont menées à plus grande échelle sur l'évolution du modèle et du positionnement touristique du territoire. Le groupe d'alliés de Montagne Autrement 2030 écrit une charte pour poser le cadre d'un travail collectif qui facilite l'émergence et l'accompagnement de projets touristiques cohérents avec les enjeux de la transition sur le territoire.

Entre 2023 et 2025, une équipe de chercheurs de l'INRAE a accompagné le processus, à travers le projet Transtat, afin d'apporter des éléments de diagnostic objectivés sur la situation de la station (enneigement, finances, gouvernance) et sur les perceptions des habitants et visiteurs du territoire. Les données et analyses tangibles et indépendantes ont enrichi les travaux participatifs et éclairé les décisions des élus.

Initialement les travaux participatifs partaient du postulat de conserver le télésiège de la Combe de l'Ours, mais **courant 2024**, à travers les ateliers de la démarche Montagne Autrement 2030, le sujet du démantèlement ou du démontage-vente de tous les téléportés émerge. Deux délégations de service public (DSP) concernant les remontées mécaniques des secteurs du Planolet et des Essarts-la Scia ont été mises en place ; celles-ci n'incluant pas l'exploitation des téléportés, il convenait alors d'en étudier le devenir afin de diminuer les coûts induits, même à l'arrêt, et de rendre sa place à la nature dans ce territoire de Parc naturel régional.

En novembre 2024, le conseil communautaire de la communauté de communes adopte une délibération pour étudier la faisabilité du démantèlement ou du démontage-vente des téléportés du domaine skiable de St-Pierre de Chartreuse-Le Planolet.

Cette étude et l'analyse des scénarios qui ont émergé ont été menées pendant le 1^{er} semestre 2025, pour aboutir à une prise de décision en juin 2025. Suite à la vente du télésiège de la Combe de l'Ours, l'acquéreur, la SEM de Val Cenis a demandé à ce que le démontage se fasse rapidement, de façon à respecter son planning de restructuration de son domaine skiable en cours.

Trois autres opérations de démantèlement (Charmant Som, Fraisses et Essarts) sont programmées à l'automne 2025.

Pourquoi cette décision de ne plus exploiter et de démonter ces téléportés ?

Dans son rapport de septembre 2023, la Chambre Régionale des Comptes formulait les observations suivantes concernant la station de St-Pierre-de-Chartreuse – Le Planolet :

« Une exploitation structurellement déficitaire : Depuis une vingtaine d'années, plusieurs gestionnaires se sont succédé à la tête de la station et plusieurs modes de gestion ont été expérimentés : directement par la commune de Saint-Pierre-de-Chartreuse puis par le SIVJ regroupant cette dernière et Saint-Pierre-d'Entremont jusqu'au transfert de la compétence à la communauté de communes Cœur de Chartreuse en 2016 qui l'a confié à un établissement public dédié avant d'expérimenter la délégation de service public pour la saison 2021/2022 avant de reprendre la gestion en régie directe en 2023. Aucun modèle n'a permis d'atteindre un équilibre financier et le déficit structurel peut être évalué à 300 k€ (variable selon le périmètre d'exploitation). Le déficit d'exploitation est aggravé par un parc de remontées mécaniques supérieur à la moyenne des stations similaires et dont l'âge moyen conduit à de lourdes charges d'entretien. Un territoire qui n'a pas des ressources financières suffisantes pour assumer ces déficits. Pas plus que celles de la commune de Saint-Pierre-de-Chartreuse, les capacités financières de la communauté de communes Cœur de Chartreuse ne lui permettent d'assumer la charge récurrente d'une exploitation structurellement déficitaire des remontées mécaniques. La possibilité d'une exploitation plus réduite du domaine skiable (sans équipements lourds de type téléportés), plus axée sur l'apprentissage peut être une option envisageable pour la station de Saint-Pierre-de-Chartreuse selon le modèle de Saint-Hugues-les-Egaux. »

La Démarche Montagne Autrement 2030 a été l'occasion d'orienter collectivement l'avenir d'une offre ski autour de 2 pôles, Le Planolet et Les Essarts-La Scia, avec ainsi l'abandon de l'idée d'exploiter le télésiège de la Combe de l'Ours. Le projet touristique visé se développe sur plusieurs sites, complémentaires entre eux, pour offrir des activités variées « plein-air, sport, nature, culture ».

En cohérence avec cette orientation stratégique, il a été décidé de démanteler ou céder les téléportés ne rentrant pas dans ce schéma de station, à savoir les télésièges Combe de l'Ours et Fraisses et la télécabine des Essarts. En parallèle, la commune de St-Pierre-de-Chartreuse poursuit les études quant au devenir du télésiège de La Scia.



Pourquoi les communes de St-Pierre-de-Chartreuse et St-Pierre-d'Entremont ont-elles cédé les télésièges (Combe de l'Ours, Fraisses, Charmant Som) et la télécabine des Essarts à la communauté de communes ?

D'un point de vue réglementaire, un appareil qui n'a pas été exploité depuis 5 années consécutives devrait être mis à l'arrêt définitif, cela implique des opérations de mise en sécurité (par ex. la dépose du câble).

Le démontage/démantèlement de remontées mécaniques obsolètes et la remise en état du site sont devenus obligatoires par la loi Montagne II de 2016 pour les remontées mécaniques dont l'autorisation d'exécution des travaux est postérieure au 1^{er} août 2017, ce qui n'est pas le cas de ces appareils. Toutefois, implantés dans un Parc naturel régional, et à proximité de zones sensibles pour l'avifaune de montagne, la communauté de communes considère de sa responsabilité de ne pas laisser ses appareils rouiller pendant des décennies, engendrant un risque pour les personnes, une dégradation de la qualité paysagère du territoire, pouvant polluer les sols, porter atteinte à la faune sauvage, ...

En **mai-juin 2025**, plusieurs scénarios ont été analysés par les élus de la communauté de communes et des communes à propos de la vente, du démontage ou du démantèlement des téléportés ainsi que de l'éventuel retour de la compétence ski alpin / remontées mécaniques aux communes de St-Pierre-d'Entremont et St-Pierre-de-Chartreuse. **Le scénario retenu en juin 2025, par délibérations de la communauté de communes et des deux communes, est celui du démontage-vente et du démantèlement par la communauté de communes**, et plus précisément :

- Démantèlement des télésièges des Fraisses et du Charmant Som et du télécabine des Essarts
- Vente, « sur pied », du télésiège de La Combe de l'Ours

Pour le télésiège de La Scia, la commune de St-Pierre-de-Chartreuse a demandé un report de la décision à sept. 2025, afin de réaliser une étude en lien avec le constructeur de l'appareil, pour analyser la faisabilité et le coût de sa remise en service et la viabilité de son exploitation. Plus globalement, pour le secteur Essarts-La Scia, afin de développer un projet viable et attractif, un « masterplan » est en cours de définition, avec un plan d'actions chiffré et phasé, pour l'aménagement des espaces, l'accueil, les services, les activités, l'accessibilité et le stationnement.

Quelle est la procédure de démantèlement, de démontage et/ou de mise en vente ?

Une procédure précise est à respecter, que ce soit pour la vente ou le démantèlement des téléportés. La communauté de communes a dû désaffecter les appareils, les restituer aux communes qui en ont constaté leur désaffectation et les ont déclassés pour les sortir du domaine public inaliénable et les rentrer dans le domaine privé permettant ainsi leur cession. Les communes ont ensuite cédé à l'Euro symbolique les appareils à la communauté de communes afin que cette dernière puisse les revendre ou les démanteler. Ces différentes étapes ont été faites à travers des délibérations concordantes.

La vente du télésiège de la Combe de l'Ours s'est faite sans passer par un appel d'offres, ce qui était autorisé dans ce cas. Le monde des stations de ski étant relativement restreint (environ 250 stations en France) l'information a circulé rapidement dans le réseau, notamment grâce aux articles du Dauphiné Libéré relayant la vente et le futur démontage des installations. Les stations intéressées ont rapidement pris contact d'elles-mêmes avec la communauté de communes.

Combien va rapporter la vente du télésiège de la Combe de l'Ours et à quoi cet argent va-t-il servir ?

En juin 2025, la communauté de communes a délibéré sur la cession de l'appareil à la SEM de Val Cenis pour un montant de 1,6 M€.

Seules deux propositions d'achat du télésiège de la Combe de l'Ours ont été formalisées : l'une à 800 000 €, l'autre à 1,6 M€. La différence de prix s'explique par des approches très différentes. Le premier acheteur devait trouver un client, reconditionner l'appareil pour ensuite le lui vendre, tandis que le second avait déjà un projet précis : réinstaller directement le télésiège sur un autre site, après avoir vérifié que les deux tracés étaient compatibles. Ce choix permettait un réemploi en minimisant le coût des modifications de l'équipement.

La vente de cet appareil n'a pas vocation à enrichir la communauté de communes mais à apurer une partie de la dette liée au ski. Malgré cette vente, la Communauté de communes supportera un reste à charge et des dépenses pour finir d'apurer la dette et assurer le démantèlement et la remise en état des terrains. Le montant exact dépend de l'appel d'offre en cours pour le démantèlement des appareils et de la décision qui sera prise en septembre 2025 au sujet du télésiège de la Scia.

Dans le scénario retenu, la Communauté de commune a racheté les téléportés des communes de St-Pierre-de-Chartreuse et de St-Pierre-d'Entremont pour un euro symbolique. Elle revend ensuite le télésiège de la Combe de l'Ours pour 1,6 M€ hors taxes. Cela doit permettre à la communauté de communes :

- D'apurer ou de renégocier une partie de la dette (capital et intérêts) liée à l'implantation des remontées mécaniques (qui s'élève à ce jour à 1,8 M€).
- De faire tomber les amortissements, si les appareils sont vendus ou démantelés au 31/12/2025 (plus de 3 M€).

Le coût du démantèlement, du recyclage des matériaux et de la remise en état et renaturation des terrains restera à la charge de la communauté de communes (au moins 330 000 € pour les Fraisses, les Essarts, le Charmant Som et le cas échéant la Scia, en fonction du résultat de l'étude de viabilité). La communauté de communes cherche pour cela des partenaires financiers, tout en espérant pouvoir valoriser financièrement une partie des pièces.

Quel pourrait être l'impact des actions menées par les personnes qui cherchent actuellement à bloquer le démontage du télésiège de la Combe de l'Ours ?

Depuis le lundi 28 juillet 2025, quelques habitants de St-Pierre-de-Chartreuse ont engagé diverses actions pour interrompre le chantier de démontage du télésiège de la Combe de l'Ours, dont un recours auprès du tribunal administratif par M. Trouilhet, M. Guerpillon et l'association Chartreuse Développement, contre les délibérations de la commune de St-Pierre-de-Chartreuse et de la Communauté de communes Cœur de Chartreuse. En attendant l'ordonnance du juge de ces référés, dans un souci d'apaisement, les opérations de démontage ont à ce stade été interrompues, après une intervention complémentaire par l'entreprise en charge du démontage pour mettre en sécurité le chantier. Un arrêté municipal a été pris pour interdire l'accès de toute personne étrangère au chantier.



Si vous souhaitez en savoir davantage sur cette démarche, n'hésitez pas à nous contacter pour que nous vous communiquions des documents ou informations complémentaires :

accueil@saintpierredechartreuse.fr
accueil@cc-coeurdechartreuse.fr
contact@saintpierredentremontisere.fr

